

P.R.E

Programme de Réussite Educative

La Ville de Pontarlier, en collaboration avec l'État, s'est engagée dans le Programme de Réussite Educative.

Ce dispositif vise à accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité dans les domaines scolaire, éducatif, familial, social...

Le PRE s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans qui vivent ou qui sont scolarisés sur la Ville de Pontarlier.

La « réussite éducative » c'est :

- le bien-être physique et moral de l'enfant ainsi que son épanouissement.
- le développement des potentialités de l'enfant quelles qu'elles soient afin de favoriser son insertion sociale et professionnelle.
- l'intégration de l'enfant en tant que citoyen en devenir, à la société dans laquelle il vit.

Pour parvenir à cette « Réussite Educative », il faut replacer la famille dans son rôle central d'éducation et s'appuyer sur ses ressources, il faut également considérer l'enfant dans sa globalité. L'objectif de Réussite Educative renvoie à la notion de parcours, c'est donc un accompagnement dans la durée qui implique un travail partenarial entre les professionnels.

(Définition établie avec les structures investies dans le PRE : Education Nationale, Conseil Général, Prévention Spécialisée, Maisons de Quartier, PAEJ, Ville)



I - Les principes du PRE

- « L'objectif du Programme de Réussite Educative est d'accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité »;
- 2. « La nouvelle approche du programme de Réussite donne une place prépondérante au parcours individuel et au « sur-mesure » avec une intervention inscrite dans la durée de professionnels de différentes spécialités (travailleurs sociaux, personnel d'animation socioculturelle, infirmière scolaire, membre du RASED, psychologue scolaire, enseignants, ...) et d'associations constituées en réseau au sein d'équipes pluridisciplinaires de Réussite Educative ;
- 3. « Le PRE est un programme d'actions spécifiquement dédiées aux enfants et aux adolescents, de 2 à 16 ans, les plus fragilisés et à leurs familles » ;



II- Le pilotage du dispositif

1. Le pilotage « politique » par les élus, les responsables des services de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels : le Comité de Pilotage.

Son rôle : fixer les objectifs du PRE local, déterminer les contours du partenariat à mettre en place, affecter les moyens suivant les axes, évaluer annuellement le PRE.

2. L'organisation pratique par les chefs de service concernés : le Comité Technique.

Son rôle : mettre en place les engagements du Comité de Pilotage, étudier ou proposer les types d'actions mises en place dans le cadre du suivi individuel ou les actions semi-collectives ou collectives ;

3. La mise en œuvre effective des interventions : les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien.

Son rôle : établir les diagnostics des situations, définir les parcours individuels et les suivis des enfants et des adolescents.

L'ensemble est animé par un coordonnateur qui est un rouage central du dispositif.



III- La place de la famille

La famille et l'enfant sont étroitement associés au Programme de Réussite Educative, ce dispositif ayant pour objectif majeur de replacer les parents comme « premiers éducateurs. »

- L'accord de la famille est obligatoire avant d'entamer des échanges partenariaux sur une situation.
- L'accord de la famille et de l'enfant est obligatoire pour mettre en place un Parcours Individuel.
- La collaboration de la famille est recherchée et encouragée tout au long du Parcours.



IV- Le respect des familles dans les échanges

Le travail partenarial est essentiel dans le Programme de Réussite Educative, l'objectif étant de réunir plusieurs professionnels autour d'une même situation. Ce regard croisé et global sur la situation permet aux professionnels de mieux appréhender la difficulté et ainsi d'améliorer l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. Les réunions de professionnels sont appelées :

Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS).

Une charte de confidentialité a été élaborée par les partenaires éducatifs de Pontarlier afin de cadrer les échanges d'information et de préserver l'intimité des familles suivies dans le cadre du PRE.

Cette charte de confidentialité est accessible à toute personne et est obligatoirement signée par les membres des Equipe Pluridisciplinaires de Soutien.

Les informations nominatives concernant les enfants et leurs familles sont échangées seulement au niveau des EPS.



V- La saisine des situations : protocole

1- Opportunité du PRE

Une première discussion peut avoir lieu entre la coordinatrice PRE et le repérant pour évoquer anonymement la situation et vérifier l'opportunité du PRE.

2- Point sur la situation

Le professionnel repérant fait le point sur la situation avec la famille (fiche « les questions à poser ») pour voir :

- quelle est la difficulté repérée
- ce qui a été mis en place au sein de la structure ou avec les partenaires
- l'attitude de la famille par rapport à cette difficulté
- quelle pourrait être l'opportunité du PRE

3- Accord de la famille

La discussion précédente doit être l'occasion d'expliquer à la famille la nature du PRE et ce que cela pourrait lui apporter. Le but étant de recueillir son accord pour réunir une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Si la famille n'est pas d'accord pour qu'une EPS soit réunie : la démarche est stoppée.

4- Analyse de la situation en « Cellule Educative » (2 personnes de l'Education Nationale, 1 personne du Conseil Général, 1 personne de la Prévention Spécialisée.)

Suite au recueil d'informations fait auprès des professionnels connaissant la famille et l'enfant concerné, la coordinatrice présente la situation à la cellule éducative qui valide ou invalide la nécessite d'intégrer la situation dans un Parcours de Réussite Educative.

5- Convocation de l'EPS

Après l'accord de la famille et de la cellule éducative, la coordinatrice convoque la première EPS :

- <u>invitations systématiques</u>: Education nationale (référent PRE du RASED concerné ou chef d'établissement, ou santé scolaire), Conseil Général (envoi au responsable de l'EMS qui nomme la personne la mieux placée)
- <u>invitations supplémentaires</u> : en fonction des actions déjà engagées (CGI, CMPP, Structure de

quartier, ADDSEA...)

<u>Objectif de la première réunion de l'EPS</u>: connaître les suivis déjà engagés + regards croisés pour décider de l'opportunité du PRE + décision commune de composition de l'EPS + diagnostic de la situation et proposition d'un Parcours Individuel + calendrier de réunion pour le suivi de la situation.

Lors de cette première réunion, **un référent de parcours** est désigné. Le référent est la personne la mieux placée pour établir un contact avec la famille. Il veille à ce que les actions proposées au titre du Parcours Individuel soient bien mises en place par les personnes concernées. Il fait aussi le lien durant toute la durée du parcours entre la famille et la coordinatrice PRE.

6- Proposition du parcours individuel à la famille

Rencontre entre le repérant, le référent de parcours et la famille : présentation du Parcours Individuel proposé + sollicitation pour accord de la famille + signature du « contrat de Réussite Educative. »



VI - Les partenaires













Et aussi ...

- La maison de quartier des Pareuses,
- La MJC des Capucins et le centre social Berlioz,
- La MPT des Longs Traits,
- Le service Prévention Spécialisé de l'ADDSEA,
- Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ),
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Toutes les associations sportives et culturelles accueillant un enfant bénéficiant d'un Parcours de Réussite Educative.